



Commission nationale
pour les droits de l'enfant

Memorandum 2024

Travaillons ensemble dans l'intérêt supérieur de tous les enfants

Madame, Monsieur,

La nouvelle législature promet d'être importante pour les droits de l'enfant en Belgique ! Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies examinera à nouveau la situation des droits de l'enfant en Belgique et en novembre, la Convention relative aux droits de l'enfant célébrera son 35^{ème} anniversaire. Les formations gouvernementales suite aux élections de juin sont donc une excellente occasion de mettre l'accent sur la réalisation de ces droits et de leur donner la priorité dans l'agenda politique !

En 2019, la Belgique a reçu du Comité des droits de l'enfant des Nations unies ses dernières **Observations finales**, véritable feuille de route pour la mise en œuvre des droits de l'enfant en Belgique. Ces dernières années, la **Commission nationale pour les droits de l'enfant** a travaillé à l'élaboration d'une **Cartographie des droits de l'enfant**, un instrument de suivi pour une meilleure mise en œuvre de ces Observations dans notre pays. Avec cette Cartographie, la Belgique dispose pour la première fois d'un instrument qui permettra de soutenir le travail de nos décideurs politiques en matière de droits de l'enfant et de s'assurer que la Belgique remplit ses obligations en matière de mise en œuvre des Observations finales.

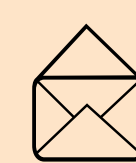
Les **Observations finales** ne peuvent être un instrument efficace que si les autorités concernées s'engagent également à les mettre en œuvre. La **Commission nationale pour les droits de l'enfant** souhaite par cette lettre attirer l'attention sur l'importance de la mise en œuvre des dernières Observations finales, non seulement en vue du cycle de rapportage qui approche mais plus généralement en vue de l'amélioration des droits de l'enfant dans notre pays. Pour ces raisons, la Commission nationale demande instamment que **l'objectif de mettre en œuvre les Observations finales soit explicitement inclus dans les différents accords de gouvernement.**

Nous restons à disposition pour échanger avec vous sur la façon dont nous pouvons unir nos forces pour le développement et la mise en œuvre d'une politique dans l'intérêt supérieur de tous les enfants!

Nous vous remercions pour votre temps et votre intérêt et restons à votre disposition,

Benoît Van Keirsbilck, Vice-président
Joost Van Haelst, Ondervoorzitter

Contact:



bvankeirsbilck@defensedesenfants.be



0497/42.07.77



www.ncrk-cnnde.be



Commission nationale
pour les droits de l'enfant

La Commission nationale est une plate-forme de concertation entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération, comprenant des représentants des gouvernements belges. Les travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales.

La Commission nationale est issue d'un accord de coopération entre :



Vlaanderen
verbeelding werkt



Ostbelgien



Wallonie



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE